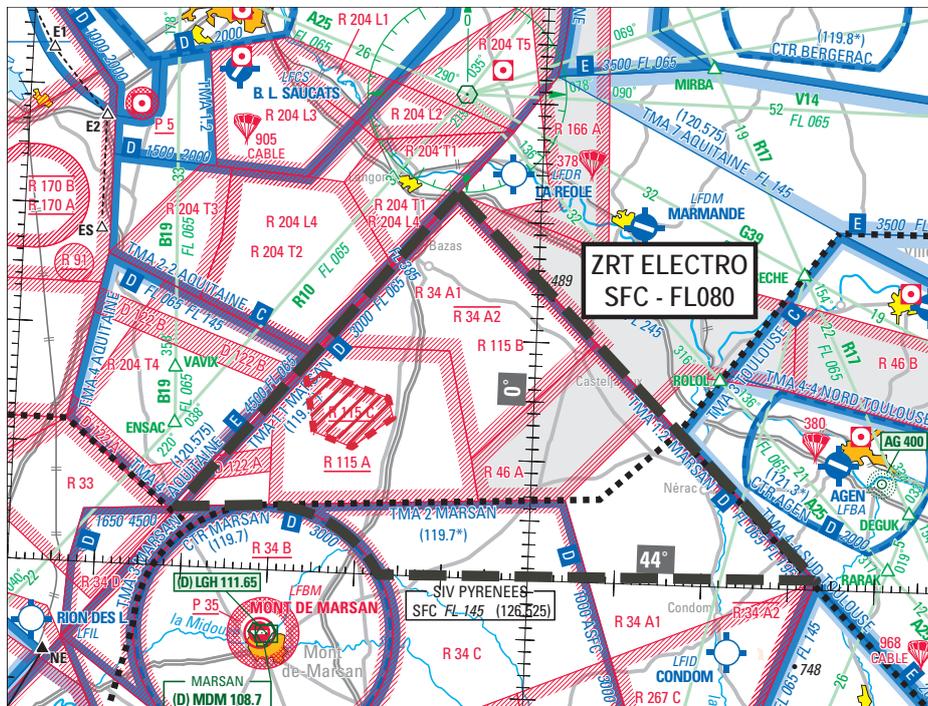


Objet : Création d'une zone réglementée tempo (ZRT) ELECTRO pour l'exercice Electronic Warfare Week 2019
En vigueur : Du 2 au 5 décembre 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Condom LFID, Mont de Marsan LFBM, La Réole Floudès LFDR.



Extrait carte SIA « France Sud » au 1 / 1 000 000 édition 2 - 2019

ACTIVITÉ
Exercice régional, à vocation de guerre électronique, mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense français, évoluant en CAM, de jour ou de nuit, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
- 02 : 1020-1130, 1300-1415, 1600-1700 - 03 : 0730-0840, 1020-1130 - 04 : 1020-1130, 1245-1415, 1600-1700 - 05 : 0730-0840, 1020-1130, 1340-1420
INFORMATION DES USAGERS
Marsan APP : 119.700 MHz Aquitaine INFO : 120.575 MHz Pyrénées INFO : 126.525 MHz Marina (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
GESTIONNAIRE
L'Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT ELECTRO

44°32'15.00" N,000°09'46.00" W
44°00'49.00" N,000°33'15.00" E
44°00'00.00" N,000°17'12.00" W
arc anti-horaire de 10.80nm de rayon centré sur 43°54'40.00" N,000°30'10.00" W
44°05'28.00" N,000°30'09.00" W
44°05'00.00" N,000°40'44.00" W
44°32'15.00" N,000°09'46.00" W

à l'exclusion de la zone LF-R 115 C Captieux qui conserve son statut lorsqu'elle est active.

Limites verticales
SFC / FL080

DIPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur

Des activités complémentaires sont programmées en zone TSA 34 A+N :

- 02 : 1020-1130, 1300-1415, 1600-1700
- 03 : 0730-0840, 1020-1130
- 04 : 1020-1130, 1245-1415, 1600-1700
- 05 : 0730-0840, 1020-1130, 1340-1420

Espace inférieur

Les zones LF-R 34 A1 et A2 Mont de Marsan sont réservées au profit de l'exercice pendant les créneaux suivants :

- 02 : 1020-1130, 1300-1415, 1600-1700
- 03 : 0730-0840, 1020-1130
- 04 : 1020-1130, 1245-1415, 1600-1700
- 05 : 0730-0840, 1020-1130, 1340-1420

Les zones LF-R 267 A, B et C Tursan ne seront pas activables durant ces mêmes créneaux

Activités aériennes légères, sportives et récréatives :

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT ELECTRO sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUP AIP
 Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
 SCAA (Sous-Chefferie Activités aérienne)
 Téléphone : 04 69 84 47 98 ou 04 69 84 47 99
 PNIA : 811 942 4798 (99).

Pendant l'exercice :

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan :
 Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)